

« Naissance » d'une langue et « naissance » d'une littérature Les pays français aux IX^e-X^e siècles

Paul Zumthor

Volume 20, numéro 1 (115), janvier–février 1978

... Les commencements de la langue française

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/60038ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Zumthor, P. (1978). « Naissance » d'une langue et « naissance » d'une littérature : les pays français aux IX^e-X^e siècles. *Liberté*, 20(1), 83–101.

***“Naissance” d’une langue et
“naissance” d’une littérature :
les pays français aux IXe-Xe siècles***

C'est par une sorte de provocation que j'ai, dans l'intitulé de cette conférence, placé (deux fois) le terme de « naissance ». Terme traditionnel et dont la critique, justement, sous-tend les quelques réflexions dont je voudrais vous faire part.

Sans attacher aux mots plus d'importance qu'ils n'en ont, je crois en effet que certaines métaphores, même lexicalisées, comportent un réel danger : celui d'absorber le figuré dans le littéral. Ici, s'agissant de langue et de littérature, d'inciter l'esprit à fonder son raisonnement et à poser la théorie sur des bases biologiques, alors qu'il s'agit de faits de culture, irréductibles comme tels, à celles-ci. Une langue, une littérature ne « naissent » pas. Personne (dans la mesure où il s'agit de phénomènes collectifs) ne peut en être désigné comme le géniteur. Il n'y a pas de « création », notion issue de nos carences conceptuelles, de notre impossibilité de saisir les relations de l'homme avec son discours. Objectivement, il y a simplement ensemble de paroles, plus ou moins complexement structurées.

Il est clair que je n'entends pas ainsi éliminer l'histoire, bien au contraire. Mais le phénomène historique n'est pas ici ponctuel, il ne se situe pas dans la perspective du discontinu. Il s'insère dans un processus traditionnel, au triple sens que

l'on peut donner au terme de *tradition* : — facteur de continuité des cultures humaines, quelles que soient les conditions d'existence et les rythmes propres à chacune de celles-ci ; — universalité du fait littéraire, embrassant la multiplicité des manifestations concrètes ; — enfin, relativement à chaque moment de la durée, réservoir de formes, tantôt pleines, tantôt évidées, tantôt en équilibre mutuel, tantôt en déséquilibre, mais qui, en tant que formes, n'en subsistent pas moins à un niveau hiérarchiquement supérieur à la diversité de leurs réalisations.

Ce que nous nommons une littérature est, de toute évidence, lié à une langue, affectée alors d'un statut particulier. Or, toute langue s'inscrit en diachronie : entre le latin et les langues romanes qui (selon une autre métaphore, non moins illusoire) en sont « sorties », où situer la coupure ? Où, la frontière ? Il n'y eut ni coupure ni frontière : les deux termes de l'opposition (latin/français) ne peuvent, comme beaucoup de termes oppositionnels, se définir qu'en vertu de critères extrêmes : le français de la *Chanson de saint Alexis*, pris comme manifestation d'une certaine structure, et le latin de Prudence, par exemple. Lors même qu'un bouleversement d'ordre événementiel amena, à telle époque du passé, la substitution d'un peuple à un autre et/ou l'élimination de la langue soit des vaincus (les Gaulois lors de la conquête romaine) soit des vainqueurs (les Germains en Gaule), un transfert de traditions se produit (c'est tout le problème de l'acculturation, non moins que celui des substrats et superstrats). Les éléments traditionnels importés par les vainqueurs s'adaptent, partiellement ou en totalité, à des modèles profonds propres aux traditions des vaincus et que même une extermination complète ne saurait abolir, dans la mesure où ces modèles tiennent peut-être à quelque détermination climatique, écologique, aux ressources concrètes du terroir. On sait quel fut le sort des populations germaniques installées dans diverses parties de la *Romania* à partir du V^e siècle ; ou, d'une manière très différente, des populations africaines créolisées. Personne ne songera à nier que ces faits d'adaptation se produisent dans le temps, et qu'aucun moment isolable n'est absolument déterminant.

Même processus, à un niveau différent, et qu'il faudra définir, en ce qui concerne les littératures. Des formes traditionnelles, à ce titre virtuelles, s'actualisent dans le procès de restructuration de la base linguistique. Mais la littérature est un fait second, inconcevable de façon première. Le mouvement historique de son émergence est soumis à d'autres déterminations. Parce qu'il engendre une superstructure, il peut être freiné ou gauchi par divers facteurs : inertie propre de tout travail « scripturaire » (même s'il faut, comme nous le verrons, élargir à l'extrême la compréhension de ce terme) ; prise de conscience inégale, selon les circonstances, des implications que comporte le fait de langue primaire... Schématiquement (je m'en excuse), je poserais les propositions suivantes :

les mutations survenant dans la langue comme telle échappent en principe à la conscience, donc à la réflexion des locuteurs ;

le discours littéraire est en principe, au contraire, conscient et contrôlé à l'intérieur d'un système dont il constitue la manifestation (même s'il se produit une rupture, une révolte contre ce système, une novation) ;

il n'y a donc pas nécessairement parallélisme entre ces deux ordres de faits : le discours littéraire peut enregistrer un changement linguistique, assimiler un état de la langue senti comme nouveau ; mais c'est là, en principe, le fruit d'une intention, d'une volonté dont le produit est marqué comme tel.

Je dis et répète « en principe », car on ne peut écarter d'emblée l'hypothèse de cas médians, l'existence de secteurs du domaine littéraire plus faiblement conscients et contrôlés, mieux modelés sur le mouvement spontané de la langue. Je reviendrai sur ce point.

* * *

Je poserai concrètement le problème relativement aux langues romanes : en pratique, et pour simplifier l'exposé, au gallo-roman.

Plusieurs faits s'imposent dès l'abord à l'observation. La documentation dont nous disposons est fragmentaire, et l'on peut présumer qu'une partie de la réalité de cette histoire nous est à jamais dissimulée. Du reste, cette situation du médiéviste moderne n'est peut-être pas très différente de celle des hommes des IX^e et X^e siècles, dont les moyens d'information étaient, pour des raisons sociologiques et technologiques, sans doute plus faibles encore que les nôtres.

Cela dit, les témoignages indirects, les textes subsistants, ou les fragments de textes interprétables, révèlent, en gros, ceci : certaines innovations du latin de basse époque furent identifiées par quelques individus au cours du VIII^e siècle, peut-être même plus tôt, dans diverses régions de la *Romania* occidentale ; il en résulta des prises de conscience sporadiques, en milieu ecclésiastique ou chez les hommes chargés de responsabilités publiques, à une époque qu'en France on peut situer en 780 et 880. D'où les initiatives (ou qui nous paraissent telles) auxquelles on doit des textes comme la *Formule de Soissons*, les *Serments de Strasbourg*, la *séquence d'Eulalie*, les *gloses de Reichenau* et de *Cassel*, ou, en Italie, l'*énigme de Vérone*⁽¹⁾. Mais rien en tout cela n'apparaît tout à fait net : d'autres textes comme celui qu'on appelle la *chanson de saint Faron* (que je préfère désigner comme la *chanson du roi Chlothaire*), ou la *parodie de la Loi salique*⁽²⁾, pourraient aussi bien être invoqués, où les marques d'une mutation linguistique sont si bien intégrées au système latin traditionnel que l'on ne peut aucunement les considérer comme le produit d'une identification et d'une prise de conscience de la langue vulgaire. Il importe donc de distinguer.

Je proposerais deux points de vue, desquels examiner successivement le corpus des deux espèces de textes que je viens de distinguer. Deux points de vue, selon qu'on les envisage en tant que faits linguistiques, ou en tant que faits textuels⁽³⁾.

Le premier point de vue exige (dans la perspective où je me place) qu'on laisse hors de considération un aspect qui a trop exclusivement préoccupé les philologues : celui de la dialectalisation de textes définis, plus ou moins a priori, comme de langue romane. Je veux dire ceci : ces textes consti-

tuent, entre autres choses, la réalisation d'un système graphique ; or, ce système peut être interprété à partir de données plus récentes, celles que fournissent d'autres textes français, des XII^e et XIII^e siècles. Par rapport à ces derniers, apparaissent dans les documents archaïques, des hétérogénéités que l'on explique comme produites par une transcription de traits dialectaux très anciens. Cette procédure n'a évidemment rien d'illégitime. Mais les conclusions qu'elle amène sont contradictoires : ou bien elles conduisent à définir un même texte comme un témoin de plusieurs dialectes ultérieurement distincts⁽⁴⁾, ou bien elles diluent la notion même de dialecte et conduisent de bons esprits à postuler l'existence, dès cette époque ancienne, d'une ou même de plusieurs *scriptae*⁽⁵⁾. Je ferai l'économie de cette discussion, et poserai les éléments de mon corpus entre ces extrêmes définis abstraitement et globalement : comme le seraient, à égale distance chronologique de nos textes, le latin du IV^e siècle, et le français du XII^e.

On peut dès lors disposer les textes en un éventail largement ouvert :

parfois, on est en présence de latin qui se donne expressément pour tel, mais où, aux yeux du philosophe moderne, apparaissent des traits interprétables comme des romanismes latents : exemple, *la parodie de la Loi salique* ;

parfois, on est en présence de latin fortement altéré, dans un contexte indiquant expressément que ces altérations sont voulues (exemple, *la chanson de Chlothaire*, introduite par l'expression *juxta rusticitatem*) ; parfois, des éléments grammaticaux, lexicaux et graphématiques manifestement latins imprègnent d'autres éléments irréductibles aux premiers (exemple, les parfois, enfin, les mêmes éléments latins font figure de scories au sein d'un discours dont les marques *in-Serments de Strasbourg*) ; plus le document est bref, plus l'ambiguïté sera grande (ainsi, *la Formule de Soissons*) ;

dubitablement romanes se répartissent également du début à la fin et donnent comme la tonalité linguis-

tique générale du document (exemple, la *séquence d'Eulalie*).

Je ne retiens pas comme pertinent en cela l'ambiguïté de beaucoup de graphies⁽⁶⁾. Les différences de texte à texte, ainsi réduites, peuvent être classées, synchroniquement, comme stylistiques ; diachroniquement, elles correspondent à des manifestations diverses d'une situation de diglossie⁽⁷⁾. Sommairement, dans l'usage du IX^e siècle, un latin écrit s'oppose à un latin oral (« spontané », selon l'expression de Lüdtke) et à un « roman », chacun de ces trois termes comportant de très nombreuses réalisations possibles, dont certaines atténuent, si elles ne les abolissent pas, les différences qui les distinguent ; d'autre part, l'opposition peut fonctionner selon deux axes de clivage : écrit *vs* oral, ou latin *vs* roman. Ces deux axes se recourent au niveau linguistique proprement dit : le latin écrit s'oppose au latin oral, lequel ne se distingue clairement de la langue romane en formation que du point de vue de l'observateur moderne. L'émergence, à long terme, d'un français écrit, pourvu de traditions propres et stables, apparaît comme une suppression, totale ou partielle, de cette diglossie.

En qualité de faits textuels, les unités du corpus se classent en quatre groupes :

textes doubles : les éléments textuels sont juxtaposés de manière que l'une des séries constitue la glose de l'autre ; tel est le cas des *glossaires de Reichenau et de Cassel* et, en d'autres régions de la *Romania*, des diverses gloses interlinéaires⁽⁸⁾ ;

textes intégrés à un autre texte : en quoi je distingue deux sous-groupes : l'un des deux textes constitue au sein de l'autre une preuve d'authenticité (citation interne) : ainsi, la *Formule de Soissons* dans les *Laudes regiae*, les *Serments de Strasbourg* dans l'*Histoire* de Nithard ; — ou bien, il constitue une référence oratoire ou amplificatrice (citation externe) ; la *chanson du roi Chlothaire* dans la *Vita Faronis* d'Hildegare ; texte unique, graphiquement autonome, et parfois substituable en son entier à un autre texte, lui-même graphiquement autonome : ainsi, l'*Eulalie* française,

juxtaposée à l'*Eulalie* latine dans le même manuscrit⁽⁹⁾ ; ou les poèmes du recueil de Clermont.

Les deux dernières catégories (que représentent la *chanson de Chlothaire* et l'*Eulalie*) ont un statut spécial : elles comportent en effet référence, explicite (*Chlothaire*) ou implicite (*Eulalie*), à un « hors-texte » qui est lui-même un texte. Ce caractère est lié à un faisceau d'autres traits.



Quoique, en effet, les deux points de vue ici proposés soient fondamentalement différents, ils coïncident au niveau de ces deux derniers textes, qui se trouvent ainsi doublement valorisés aux yeux de l'observateur moderne.

Même si, comme on l'a plusieurs fois soutenu, la *chanson de Chlothaire* n'est qu'un faux d'Hildegare, elle n'en constitue pas moins, dans les années 60 du IX^e siècle, un témoignage renvoyant à une réalité poétique extérieure au récit hagiographique qui la cite, ce que confirme son statut linguistique⁽¹⁰⁾. Le contexte, en l'assumant, la rejette, la situe dans la zone des « chants de paysannes » auxquels fait allusion Hildegare. L'*Eulalie*, par contraste avec la séquence latine sur la même sainte, présente une forme rythmique étrange, que l'on ne peut guère interpréter que comme la superposition du schéma séquentiel traditionnel à un modèle de base entièrement différente (décasyllabisme)⁽¹¹⁾. Ce modèle pourrait être dû à une initiative individuelle, d'autant plus vraisemblable que le poème provient du grand centre musical de Saint-Amand et du milieu qu'anima le célèbre Hucbald. Mais rien ne prouve une telle initiative. Un doute, pour le moins, subsiste.

Ce doute se trouve renforcé par l'existence de divers témoignages indirects (tels que condamnations conciliaires, etc.)⁽¹²⁾ qui de façon continue, du V^e au XI^e siècles, signalent l'usage, spécialement en milieu rural, de *cantationes vel saltationes... canticaque turpia et luxuriosa* (Hérard de Tours, en 858) et autres « chansons » semblables. Le moins que l'on puisse admettre, c'est qu'une tradition (encore à définir) exista antérieurement à nos textes, et se poursuivait de leur temps. Qu'il y ait un rapport quelconque entre cette tradition (ces

traditions ?) d'une part, la *chanson de Chlothaire* et d'*Eulalie* de l'autre, cela paraît possible, sinon probable, et demande à être examiné de plus près.

Cette question, que j'ai abordée dans mon *Essai de poétique médiévale*⁽¹³⁾, pourrait être reformulée ainsi. Nos poèmes archaïques surgissent, à l'horizon de notre chronologie, comme les effets de procès de production textuelle distincte : ils constituent (dans notre regard moderne, limité par l'étroitesse de notre documentation) la manifestation de modèles dont l'existence antérieure ne peut être que supposée. Ils se réduisent à un « moment », dans le sens à la fois de point de la durée et d'élément décisif. Un exemple : des chansons de lamentation sur la mort d'un chef nous sont connues, sous le nom de *planhs*, dans la poésie occitane du XII^e siècle. Mais le *planh*, selon toute apparence, est historiquement lié aux déplorations figurant, à titre d'ornement, dans les chansons de geste, déplorations dont nous possédons plusieurs équivalents latins isolés, des IX^e et X^e siècles. De plus, l'une des condamnations auxquelles j'ai fait allusion anathématise des *lamentationes super mortuos*... La manifestation a donc été précédée d'une préhistoire, à laquelle la métaphorique biologique donnerait le nom de genèse. La manifestation apparaît comme l'effet d'une discontinuité, innovation, abolition ou transformation, au niveau d'un langage poétique. La forme manifestée apparaît à nos yeux comme l'avènement de quelque nouveauté idéologique, dont elle assure la fixation. En ce sens, elle est, pour l'observateur moderne, invention. Or, toute invention comporte un glissement marginal vers le central, de l'aléatoire vers le fonctionnel ; un réemploi de matériaux on ne sait comment collectés, mais organisés en vertu d'une intention originale.

Je pense que l'on peut généraliser ces considérations. En d'autres termes, à tout état manifeste du discours « littéraire », correspondent en principe des états latents. Cette dernière notion (qu'affina Menendez-Pidal) est sans doute particulièrement rentable, s'agissant de cultures éloignées dans l'espace ou le temps, ou faiblement documentées, ou placées par rapport à une autre culture dans une situation dominée, sinon réprimée.

Mais quelle est la limite de cette notion ? Quelle durée embrasse, dans une tradition « littéraire », dans la préhistoire d'un texte, la phase de latence ? On ne peut répondre à cette question qu'en en posant une autre, qui la déplace : une langue naturelle peut-elle exister sans « littérature » ? L'existence d'une « littérature » est-elle ou non l'une des modalités de l'existence d'une langue ?

* * *

Force est d'introduire ici d'autres paramètres, et de se référer aux fonctions remplies par le texte. Je distingue entre fonctions externes et fonctions internes.

Opérer entre les textes du corpus une distinction fonctionnelle externe se ramène à poser une nouvelle question, du seul point de vue (je le précise) de la manifestation : à savoir « qu'est-ce que la littérature ? »

En me fondant sur une étude déjà ancienne, et devenue classique de Jakobson et Bogatyrev⁽¹⁴⁾, j'admets, dans cette perspective particulière, l'existence d'une opposition théorique entre littérature et folklore. Les traits que l'on retiendra ici pour pertinents sont les suivants :

folklore :

fonctionnement au sein d'une tradition à laquelle le « texte » se trouve totalement intégré ;
d'où, prédominance, au niveau idéologique et thématique, des facteurs collectifs ;
et absence d'intention consciente ;
j'ajouterais, par voie de conséquence, adaptabilité spontanée aux innovations linguistiques (non conscientes) caractéristiques de la langue naturelle au moment de la performance ;

littérature :

distance (au moins virtuelle) prise par le texte à l'égard de la tradition, qu'il domine et qu'il intègre ;
d'où prédominance, plus ou moins accusée, au niveau idéologique et thématique, des facteurs individuels ;
et intentionnalité forte intégrée au projet particulier dont émane le texte ;
en conséquence, et de façon habituelle dans nos cultures occidentales, conservatisme linguistique, sauf

cas de rupture intentionnelle (comme dans la littérature en joual au Québec, en créole aux Antilles, et, pour revenir à mon thème, dans le cas de l'*Eulalie*...).

Cette opposition du reste n'épuise pas les possibilités. Les exemples d'utilisation (imitation) du folklore par la littérature ne sont pas rares : ils constituent ce que P. Rona à propos de la poésie des gauchos de l'Uruguay, nommait le « pseudo-folklore »⁽¹⁵⁾ : parmi nos documents, peut-être la *chanson de Chlothaire* entre-t-elle dans cette catégorie. Il se produit alors une prise en charge des caractères folkloriques par l'intention formalisante propre au « littéraire » : phénomène de second degré, fonctionnant au niveau des connotations.

En revanche, pour les raisons linguistiques que j'ai mentionnées plus haut, il faut écarter de la discussion, en ce qui concerne les textes littéraires (comme tels) de notre corpus, l'opposition oralité *vs* écriture. Cette opposition n'est en effet pertinente que dans certaines conditions culturelles, qui en Occident et en langue vulgaire ne commenceront d'apparaître que vers le début du XII^e siècle. Identifier folklore et oralité, littérature et écrit, simplifierait, jusqu'à la rendre inutilisable, la description des faits. Il est en effet assuré que, avant le XII^e siècle, le mode de transmission de tous les textes que nous possédons fut exclusivement oral, plus encore, chanté, c'est-à-dire, d'une manière ou d'une autre, ritualisé⁽¹⁶⁾.

Quels qu'aient pu être en effet le mode de production initial (Hucbald, si c'est lui, écrivit-il le texte de l'*Eulalie* avant de le faire chanter dans l'église abbatiale ?), et le mode de fixation ultérieure (copie suivant immédiatement la performance, ou survenant après un temps plus ou moins long d'usage), la forme de nos textes s'est constituée en vertu d'une situation réelle. Celle de la communication orale. Production initiale écrite, si elle exista vraiment, et fixation ultérieure apparaissent régies par des circonstances fortuites, qui ne peuvent en rien avoir été déterminantes dans la constitution du texte comme tel. Le fragment occitan *Tu autem*, conservé dans un manuscrit de Saint-Martial de Limoges⁽¹⁷⁾ est à cet égard exemplaire : le scribe qui le copia avait en vue de fixer

une conclusion passe-partout destinée à opérer le raccord entre des textes de langue vulgaire (qu'il ne note pas) chantés à l'office et la reprise canonique de celui-ci.

Un autre facteur a pu intervenir, contribuant à rendre l'opposition inutilisable : on peut supposer qu'entre l'écrit et l'oral (s'il y eut production initiale écrite), ou entre l'oral et l'écrit (dans le cas de fixation ultérieure) s'opéra parfois un changement de registre linguistique, c'est-à-dire le passage de l'une à l'autre des catégories que j'ai distinguées en parlant des textes en tant que faits de langue. C'est ainsi que pourrait, en particulier, s'expliquer l'état linguistique du *sermon sur Jonas*, d'une part⁽¹⁸⁾, la *chanson de Chlothaire* de l'autre... pour ne pas parler des *Serments de Strasbourg*⁽¹⁹⁾ !

Ce qui caractérise l'écriture comme telle, comme mode de production *et* de lecture, pourrait, quant à l'essentiel, se définir comme une distanciation du sujet par rapport au texte qui « se produit », distanciation procurée par des moyens internes, liés à la manipulation même des graphismes. Ce fait est inconnu des « textes » littéraires archaïques. Certes, par cela même qu'ils sont poésie, ils comportent et impliquent un effet de distanciation ; mais cet effet se marque de façon externe, par le style formulaire, par la prédominance de certains modèles syntaxiques, par le chant. C'est là un trait commun à tous les monuments connus de la plus ancienne poésie romane : il nous renvoie à ce que fut la fonction unanime de cet art, une fonction de participation, plutôt que d'invention ou d'aveu.

* * *

Si l'on considère les fonctions internes des textes, la question se pose dans des termes assez différents, à définir, d'une part, par rapport au langage en général, d'autre part au groupe social constituant le support humain, *et* du langage, *et* du texte littéraire.

Je n'ai pas à reprendre ici la discussion toujours rebondissante sur le thème « langue et littérature »⁽²⁰⁾. Je me borne à renvoyer aux diverses analyses des fonctions du langage, proposées par Jakobson dès 1921, et d'une autre manière par

Karl Bühler en 1933, par M. K. Halliday plus récemment⁽²¹⁾ ; analyses aujourd'hui contestées mais qui, à mon avis, demeurent valables en deçà des modifications qu'on leur a fait subir. Pour reprendre les termes de Jakobson dans son article de 1960, on distingue six fonctions possibles de l'acte de langage, relativement à trois de ses aspects :

relativement au lien social entre interlocuteurs, les fonctions conative, phatique et métalinguistique ;
relativement à l'intention informatrice, les fonctions référentielle et émotive ;

relativement au message lui-même, enfin, la fonction que Jakobson nomma successivement « esthétique » et « poétique », et que je préférerais désigner, à la suite de Halliday, comme « textuelle ».

Cette classification peut servir de base à une typologie des énoncés, dans la mesure où l'une ou l'autre des fonctions y prédomine. Pour la distinction qui nous occupe en ce moment, les fonctions relatives au lien social restent hors de cause : dans une culture essentiellement orale, on peut s'attendre à les voir opérer de manière à peu près semblable dans tout type de discours, poétique ou non. En revanche, on aura, tantôt une dominante référentielle, tantôt une dominante « textuelle ».

La « littérature » apparaîtra donc, à un niveau très général, comme une classe d'énoncés dans lesquels, même si toutes les autres fonctions y entrent pour une part en jeu, l'unité et la spécificité de l'énoncé résident dans la force particulière dont y est revêtue la fonction textuelle, résultant d'une concentration du message, comme forme, sur lui-même. Cette concentration implique en fait une mutation qualitative, ce que j'ai appelé ailleurs une structuralisation du second degré⁽²²⁾, telle que toutes les modalités de fonctionnement du langage se trouvent assumées et intégrées à l'une d'entre elles, privilégiée et devenue déterminante à tous les niveaux. Cette définition, on le remarquera, rejoint celle que donne Hjelmslev des systèmes sémiotiques connotatifs⁽²³⁾.

Le texte « littéraire » comportera donc une intériorisation du référent, d'où (de façon accessoire) une prédominance

des connotations sur les dénotations, de l'émotion sur la désignation ; les signes y reçoivent statut d'objets, de manière, il est vrai, plus ou moins nette selon les cas concrets. Le « message » comme tel assume la totalité des valeurs. Certes, on relèvera divers degrés de réalisation de ce modèle, qui ne sera jamais parfait. Du moins, comme modèle, son existence ne saurait être mise en doute.

Deux remarques à ce propos : d'une part, je l'ai signalé, nos textes littéraires archaïques furent destinés au chant : le facteur rythmique et mélodique joue donc un rôle primordial dans le fonctionnement textuel. En ce sens, le terme par lequel on embrassera l'ensemble de ces textes devra être moins extensif que celui de « littérature », qui ne comporte pas nécessairement ce caractère : c'est pourquoi je préférerais parler de « poésie », tout en convenant que ce mot lui-même n'est pas exempt d'ambiguïté. Je l'entends par rapport à une sorte de chant premier, à l'élan d'une voix, en expansion dans l'espace d'une harmonie particulière, et qui est la voix d'un désir.

D'autre part (je n'insiste pas sur ce point), les documents juridiques tels que la *formule de Soissons* et les *Serments de Strasbourg*, fortement ritualisés, s'apparentent au fait littéraire. Je pose néanmoins qu'ils s'en distinguent par la nature de leur fonction référentielle, de nature plus ou moins performative : ces textes « disent le droit », selon une vieille expression, pleine de sens.

La mutation poétique s'opère au sein d'une collectivité en vertu d'un besoin qui, dans une société comme la nôtre, saturée de culture intellectuelle, a perdu peut-être la netteté qu'il eut pour une civilisation comme celle du haut moyen âge, où le favorisaient au contraire la tension résultant de la situation de diglossie, la raréfaction des échanges, la dégradation des traditions intellectuelles, et la permanence de certaines formes de répression sociale. Ce besoin n'en est pas moins profondément inscrit dans le langage même, dont il apparaît indissociable malgré la spécificité de ses manifestations. Besoin radical de dépasser la contingence, d'opérer par la langue la transmutation du vécu, de transcender l'accidentel en en dégageant, grâce aux propriétés linguistiques, l'his-

toricité propre, sur laquelle se fonde la puissance morale de la collectivité⁽²⁴⁾.

L'examen comparé des littératures archaïques montre que ce besoin a tendance à se manifester en réponse à la stimulation provoquée par quelques objets ou expériences sensitives comme porteurs de valeurs fondamentales ; ces valeurs étant identifiées avec celles qui fondent ou justifient la permanence du lien social. Je distingue, de façon simple⁽²⁵⁾ :

1. les grands thèmes existentiels :
relatifs au cosmos : la « nature », les saisons, etc. ;
relatifs à l'homme individuel ou à la communauté restreinte : amour, travaux, mort ;
2. les structures collectives :
les héros (dans le conte ou dans l'épopée) ;
les saints ;
les divinités ;
les démons.

En ce qui concerne les trois derniers termes, peut intervenir un facteur institutionnel : pratiques incantatoires, etc. En fait, tous les textes archaïques gallo-romans d'argument sacré se rattachent, à un titre ou à un autre, à la liturgie : de façon directe dans un cas comme l'*Eulalie*, qui est une séquence ; de façon moins directe dans le cas des « chansons de saints », comme le *Saint Léger*, dont il est du moins assuré qu'elles étaient intégrées à un office.

* * *

Les distinctions et critères ainsi proposés permettent d'opérer un tri parmi les documents gallo-romans archaïques : ceux qui entrent dans l'une ou l'autre de ces classes, et ceux qui n'y entrent pas⁽²⁶⁾.

1. Classification folklore *vs* littérature (critères externes) :
folklore : les *cantica amatoria, super mortuos, in blasphemiam alterius* ; connus indirectement et condamnés par divers conciles ;
littérature : *Eulalie, Saint Léger* et *Passion* du manuscrit de Clermont, fragment de *Boeci*, tous

textes émanant de milieux monastiques ;
 on hésitera entre une désignation comme folklore
 ou pseudo-folklore pour la *chanson de Chlothaïre*,
 ainsi que pour les *exempla* ou *ridicula* véhiculés
 par certaines œuvres latines carolingiennes et
 dont on peut supposer qu'ils ne sont que la fixa-
 tion par écrits de contes oraux ;
 on hésitera de même entre l'appellation de pseudo-
 folklore ou littérature à propos du refrain (occi-
 dan?) de l'*Aube de Fleury*, ou du poème dissi-
 mulé sous la prose du *Fragment de la Haye*.

Restent hors classification des textes auxquels ne peuvent
 s'appliquer aucune de ces dénominations : les *Glossaires*, les
 notes de *sermon sur Jonas*, et (formant un groupe à part) les
 documents juridiques (*Formule de Soissons*, *Serments de Stras-
 bourg*).

2. Classification selon les zones de fonctions (critères
 internes) :

thèmes « cosmiques » : l'*Aube de Fleury* ;

thèmes « personnels » : les *cantica amatoria* per-
 dus (et dont le manuscrit de Cambridge fournit
 peut-être quelques équivalents) ; d'autre part, les
lamentationes super mortuos, dont les *planctus*
 carolingiens donnent sans doute une idée ;

thèmes collectifs : les héros : *chanson de Chlo-
 thaïre*, et peut-être les contes que l'on peut sup-
 poser à la base de certains *exempla* ; d'une autre
 manière, les *cantiones in blasphemiam alterius*
 perdus, mais dont le manuscrit de Cambridge
 donne peut-être un exemple latinisé : la *chanson
 sur l'abbé d'Angers* ;

les saints : *Eulalie*, *Saint Lé-
 ger*, *Boeci* ;

Dieu : la *Passion de Cler-
 mont*.

Restent hors classification les *Glossaires*, discours sur le
 discours, à fonction métalinguistique ; et les deux documents
 juridiques, de Soissons et de Strasbourg, dus, selon toute appa-
 rence, à une pratique protocolaire.

On pourrait ajouter à la liste de ces textes, quelques autres documents, qu'en forçant peut-être un peu les choses, on rangerait (avec la *parodie de la Loi salique*) dans le premier des groupes que j'ai distingués du point de vue linguistique. Ces additions seraient bien peu nombreuses, et ne changeraient rien aux résultats de l'enquête.

Une double question, je le rappelle, se posait d'emblée à propos de cette enquête ; l'existence d'une langue implique-t-elle nécessairement l'existence d'une littérature ? et, relativement à cette première interrogation, qu'est-ce qu'une littérature ?

La réponse, elle, n'est pas double. Elle n'est pas simple non plus. Elle exige l'intervention de concepts tous plus ou moins relatifs à la conscience qu'une collectivité prend d'elle-même et de sa spécificité. Dès que cette conscience parvient à un certain point de clarté, la langue se pense elle-même, elle existe objectivement et par là même postule et actualise un besoin d'universalisation et d'historicisation qui constitue, sous une forme ou une autre, le fait littéraire.

« Littérature », dans cette perspective, n'est pas une notion descriptive ni normative ; elle est essentiellement fonctionnelle : concept indispensable à penser l'histoire, dans la mesure où la « littérature » sert de point d'appui et de fin à une réflexion du groupe humain sur sa propre parole.

Il reste que mes définitions, les distinctions que j'ai été amené à opérer, demeurent abstraites. Elles tendent, certes, à faire percevoir un mode de vie. Mais ce que nos recherches ne seront sans doute jamais en mesure de nous révéler, c'est comment, au milieu de quelles tensions quotidiennes, en vertu de quels désirs, cette antique littérature fut vécue. Je ne doute pas que, contrairement à ce que j'écrivis il y a vingt ans, la poignée de vénérables documents qui en subsistent pour nous, n'ait représenté qu'une goutte d'eau dans le vase courant d'une civilisation qui prenait forme et structures,

rari nantes in gurgito vasto...

NOTES

- (1) Cf. P. ZUMTHOR, « Une formule gallo-romane du VIII^e siècle », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1959, pp. 211-233 ; A. RONCAGLIA, « Bilinguismo esterno e plurilinguismo interno nelle glosse di Kassel », *Atti del VIII^o congresso di studi romanzi*, Florence, Sansoni, 1959, pp. 347-358 ; G. HILTY, « Die romanisierungen in den Strassburger Eiden », *Vox romanica*, 1966, pp. 227-235 ; G. de POERCK, « Les plus anciens textes de la langue française comme témoins de l'époque », *Revue de linguistique romane*, 1963, pp. 1-34.
- (2) S. D. AVALLE, « Ancora sulla parodia della Lex Salica », *Studi in onore di A. Schiaffini*, Rome, Ateneo, 1965, pp. 29-61 ; cf. du même auteur, « Alcune particolarità metriche e linguistiche della Vita ritmica di San Zeno », *Linguistica e filologie, omaggio a B. Terracini*, Milan, Mondadori, s.d., pp. 11-38.
- (3) M. DELBOUILLE, *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, I, Heidelberg, Winter, 1972, pp. 3-56 et 605-622, présente l'ensemble des faits auxquels je ne puis ici que renvoyer par allusion. La portée de son étude est toutefois limitée, le savant liégeois supposant d'emblée résolu le problème des registres linguistiques. Qu'il y ait des textes « écrits en latin » et d'autres « écrits en langue romane » constitue pour lui une donnée naturelle, allant de soi. Cf. G. HILTY, « Les origines de la langue littéraire française », *Vox romanica*, 1973, pp. 217-253.
- (4) L'essentiel de l'abondante bibliographie concernant le « dialecte » des Serments de Strasbourg est cité dans HILTY, 1966 ; sur *Eulalie*, voir le même auteur, « La séquence de sainte Eulalie », *Vox romanica*, 1968, pp. 4-18.
- (5) Le terme a été lancé par T. GOSSSEN, dans de nombreux travaux dont la synthèse a été fournie dans ses *Skriptastudien*, Vienne, Böhlau, 1967. Voir aussi M. DELBOUILLE, « A propos de la genèse de la langue française », *Atti del VIII^o congresso di studi romanzi*, Florence, Sansoni, 1959, pp. 151-153, et G. de POERCK, 1963.
- (6) Ainsi, les variations dans la notation des diphtongues, les transferts dus aux traditions latines des scriptoria (*u* pour *o* fermé, *i* pour *e* fermé), les étrangetés dans la notation des finales (-*a* de l'impératif dans la Formule de Soissons ; les masculins en -*a* et -*o* des Serments, les féminins en -*a* et -*e* de l'*Eulalie*), etc.

- (7) H. LUEDTKE, « Die Entstehung der romanischen Schriftsprachen », *Vox romanica*, 1964, pp. 3-21 : voir spécialement pp. 5-6. On a remarqué que les plus anciens de ces documents proviennent de régions proches de la frontière linguistique germanique, frontière qui oppose les dialectes rhénans ou flamands au latin et au paléo-français ensemble : confrontation qui a pu agir comme un facteur d'accélération dans le processus d'identification de la langue vulgaire romane.
- (8) Par exemple, R. LIVER, « Zur Einsiedler Interlinearversion », *Vox romanica*, 1969, pp. 209-236.
- (9) G. F. CONTINI, « La posizione di Eulalia », *Studi in onore di I. Siciliano*, Florence, Olschki, 1966, pp. 241-253.
- (10) S. D. AVALLE, « La cantilena di San Farone », *Studi in onore di I. Siciliano*, pp. 289-307.
- (11) S. D. AVALEE, *Alle origini della letteratura francese*, Turin, Giapichelli, 1966, pp. 161-206.
- (12) Cf. A. VISCARDI, *Alle origini*, Milan, 1939, p. 462 ; M. DELBOUILLE, 1972, pp. 38-45.
- (13) Paris, Seuil, 1972, pp. 58-59.
- (14) Publié sous le titre de « Die Folklore als eine besondere Form des Schaffens » dans R. JAKOBSON, *Selected writings*, IV, *Slavic epic studies*, La Haye-Paris, Mouton, 1966, pp. 1-15 ; traduit dans *Questions de poétique*, Paris, Seuil, pp. 59-72.
- (15) Dans une communication, encore inédite à ma connaissance, faite au congrès de la F.I.L.L.M. en 1969.
- (16) P. WUNDERLI, « Die ältesten romanischen Texte unter dem Gesichtswinkel von Protokoll und Vorlesen », *Vox romanica*, 1965, pp. 44-63. — Cf. G. F. POLENA, « Textus testis : caso e necessità nelle origini romanze », *Concetta, storia, miti e immagini nel medio evo*, V. Branca ed., Florence, Sansoni, 1973, pp. 483-507.
- (17) B.N. lat. 1139 ; voir le texte dans L. P. THOMAS, *Le Sponsus*, Paris, P.U.F., 1951, p. 195.
- (18) C. de POERCK, « Le sermon bilingue sur Jonas », *Romanica Gandensia*, IV, 1956, pp. 31-66.
- (19) H. NELSON, « Die Latinisierungen in den Strasburger Eiden », *Vox romanica*, 1966, pp. 193-226.
- (20) Les trois premiers chapitres de mon *Essai de poétique médiévale* y sont consacrés, relativement au corpus littéraire gallo-roman du moyen âge
- (21) « Linguistic function and Literary style », *Literary Style*, S. Chatman e., New-York, OUP, 1971, pp. 330-345.
- (22) *Langue et techniques poétiques à l'époque romane*, Paris, Klincksieck, 1963, pp. 49-69.

- (23) *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Minuit, 1968, pp. 155-166.
- (24) P. ZUMTHOR, 1963, pp. 33-36.
- (25) Il ne s'agit pas là d'une distinction en genres, mais de ce que j'appellerais des niveaux circonstanciels de formalisation. — Cf. D. BEN AMOS, « Catégories analytiques et genres populaires », *Poétique*, 19, 1974, pp. 275-286.
- (26) Je raisonne sur un choix de documents. On pourrait sans aucun doute en relever d'autres, de registre latin, et appartenant plus ou moins à la catégorie I des « faits linguistiques » définie ci-dessus. Cette extension du corpus ne changerait rien aux données fondamentales.